

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 9 mars 2026**  
~~~~~

**TABLEAU DES EFFECTIFS
ADOPTION DES MODIFICATIONS**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 9 mars 2026 à 17h30 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 26 février 2026.

Étaient présents ou représentés M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, M. Jean-Pierre PUGENS, M. Anthony GARCIA, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, M. Gregory BRO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Bernard PINGAUD suppléant de Mme Béatrice FERNANDO, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations M. Pierre AMALOU à M. Claude CARCELLER, Mme Véronique NEIL à M. Philippe SALASC, M. José MARTINEZ à M. David CABLAT.

Excusés Mme Francine DEHAIL.

Absents M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 42	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Daniel JAUDON			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code général de la fonction publique, en particulier son article L313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de l'établissement ;

CONSIDERANT que conformément aux dispositions précitées, il appartient au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

✓ Changement de quotité de travail

À l'issue du contrat d'apprentissage arrivé à son terme au sein de la Direction de la communication, la collectivité a procédé à la création d'un emploi à temps non complet de chargé(e) de communication, à raison de 17 h 30 hebdomadaires, afin de pérenniser les missions exercées. Au regard du développement et de l'intensification des actions menées, il apparaît désormais nécessaire d'augmenter le temps de travail affecté à ce poste, selon les modalités suivantes :

- Evolution d'un temps non complet 17h30 avec la création d'un emploi de rédacteur à temps non complet 24h30.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter la proposition du Président de créer le poste tel que défini,
- de modifier ainsi le tableau des effectifs tel que proposé en annexe,

Transmission au Représentant de l'État N° 4059

Publication le 10/03/2026

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 10/03/2026

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260309-25206-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Daniel JAUDON

**ANNEXE TABLEAU DES EFFECTIFS
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 09 MARS 2026**

GRADE	EFFECTIF	DUREE HEBDO	CADRE D'EMPLOIS
Directeur(trice) de cabinet	1	17.5/35 h	EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION
Directeur Général des Services	1	35 h	
Directeur Général Adjoint des Services	4	35 h	
Attaché hors classe	3	35 h	ATTACHES TERRITORIAUX
Directeur Territorial	2	35 h	
Attaché principal	4	35 h	
Attaché	10	35 h	
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	35 h	REDACTEURS TERRITORIAUX
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	8	35 h	
Rédacteur	13	35 h	
Rédacteur	1	24,5/35 h	
Rédacteur	2	17.5/35 h	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	13	35 h	ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	6	35 h	
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1	17.5/35 h	
Adjoint administratif	22	35 h	
Adjoint administratif	1	30/35 h	
Adjoint administratif	1	28/35 h	
Ingénieur en chef	1	35 h	
Ingénieur principal	2	35 h	INGENIEURS TERRITORIAUX
Ingénieur	6	35 h	
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	5	35 h	TECHNICIENS TERRITORIAUX
Technicien principal de 2 ^{ème} classe	4	35 h	
Technicien	15	35 h	
Agent de maîtrise principal	3	35 h	AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX
Agent de maîtrise	3	35 h	
Agent de maîtrise	1	30/35 h	
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	12	35 h	ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	27	35 h	
Adjoint technique	43	35 h	
Adjoint technique	1	28/35h	
Adjoint technique	1	17.5/35 h	
Conservateur des bibliothèques	1	35 h	CONSERVATEURS TERRITORIAUX DES BIBLIOTHEQUES
Bibliothécaire	2	35 h	BIBLIOTHECAIRES TERRITORIAUX
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	2	35 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES
Adjoint du patrimoine	1	35 h	
Professeur d'enseignement artistique hors classe	1	16 h	PROFESSEURS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE

**ANNEXE TABLEAU DES EFFECTIFS
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 09 MARS 2026**

Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	4	20 h	ASSISTANTS TERRITORIAUX D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	13/20h	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	11.5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	7/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	1	5,5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	18.5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	16.75/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	14/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	13/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	10/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	1	5.5/20 h	
Assistant d'enseignement artistique principal 2 ^{ème} classe	2	4.75/20 h	
Puéricultrice	1	35 h	PUERICULTRICES TERRITORIALES
Infirmier en soins généraux hors classe	1	31.5/35 h	INFIRMIERS TERRITORIAUX EN SOINS GENERAUX
Infirmier en soins généraux hors classe	1	35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants classe exceptionnelle	2	35 h	EDUCATEURS TERRITORIAUX DE JEUNES ENFANTS
Educateur territorial de jeunes enfants classe exceptionnelle	1	31.5/35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants	12	35 h	
Educateur territorial de jeunes enfants	1	26/35 h	
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	4	35 h	AUXILIAIRES DE PUERICULTURE TERRITORIAUX
Auxiliaire de puériculture classe supérieure	1	31,5/35 h	
Auxiliaire de puériculture classe normale	12	35 h	
Auxiliaire de puériculture classe normale	2	31.5/35 h	
Auxiliaire de puériculture classe normale	1	28/35 h	
ATSEM principal 1 ^{ère} classe	1	35 h	ATSEM
Educateur des activités physiques et sportives principal de 2 ^{ème} classe	1	35 h	EDUCATEUR TERRITORIAL DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	35 h	ANIMATEURS TERRITORIAUX
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	5	35 h	
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2	31,5/35 h	

**ANNEXE TABLEAU DES EFFECTIFS
CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 09 MARS 2026**

Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	2	28/35 h
Adjoint d'animation	8	35 h
Adjoint d'animation	1	30/35 h
Adjoint d'animation	2	31.5/35 h
Adjoint d'animation	1	28/35 h

CONTRATS DE PROJETS

Projet	Durée	Grade / Catégorie hiérarchique	Temps de travail	Classification du poste
Directeur coopérative du numérique	3 ans	Ingénieur territorial – catégorie A	35h00	A3
Fab manager – coopérative numérique	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de mission Manager du commerce territorial	2 ans	Rédacteur territorial - catégorie B	35h00	B2
chef de mission ABC biodiversité- Natura 2000- espaces naturels	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Technicien(e) Natura 2000 et chef de file agroenvironnement	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Technicien(e) Natura 2000	3 ans	Technicien territorial - catégorie B	31,5h	B2
Chargé(e) de projet d'opération – bâtiments infras.	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de projet petite ville de demain	3 ans	Attaché territorial – catégorie A	35h00	A4
Chargé(e) de mission paysage et gestion de site	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de mission habitat indigne et dégradé.	3 ans	Rédacteur territorial - catégorie B	35h00	B2
Chargé(e) de la gestion de la fréquentation, concertation et médiation	3 ans	Technicien territorial – catégorie B	35h00	B2

APPRENTIS

Auxiliaire de puériculture - crèche de GIGNAC
Auxiliaire de puériculture - crèche de MONTARNAUD
Juriste en Master II droit des collectivités territoriales – service urbanisme